1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 2JF OPTIC AUDIO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 574 RUE FELIX TROMBE 66100 PERPIGNAN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 48502148900052 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 507	AG 6 507		10
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	49 500	AK 49 500		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	939 172	AQ 516 627	422 545	462 030
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	353 851	AS 289 568	64 284	95 297
	Autres immobilisations corporelles	AT	911 003	AU 596 908	314 095	373 936
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	594 775	CT	594 775	594 775
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	15 200	BE	15 200	15 200
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	43 953	BI	43 953	48 880
	TOTAL (II)	BJ	2 913 961	BK 1 459 109	1 454 852	1 590 129
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	547 456	BU	547 456	536 837
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 300	BW	1 300	1 250
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	177 451	BY	177 451	201 197
	Autres créances (3)	BZ	3 342 672	CA	3 342 672	3 216 845
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	30	CE	30	30
	Disponibilités	CF	24 255	CG	24 255	51 560
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	47 407	CI	47 407	61 298
	TOTAL (III)	CJ	4 140 569	CK	4 140 569	4 069 017
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 054 531	1A 1 459 109	5 595 422	5 659 145

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 2JF OPTIC AUDIO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15.000.....)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 444 086	1 405 271
	Report à nouveau	DH	1 950 484	1 950 484
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	608 467	538 815
	Subventions d'investissement	DJ	11 245	12 746
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 030 782	3 923 816
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	219 225	338 759
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	819 661	811 067
	Dettes fiscales et sociales	DY	303 176	303 585
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	222 578	281 918
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 564 639	1 735 329
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 595 422	5 659 145

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 527 640	1 735 329
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	90 177	94 752

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 1
Permanence ou changement de méthodes 1
Informations générales complémentaires 3

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 4
Etat des amortissements 4
Etat des échéances des créances et des dettes 5
Composition du capital social 5
Evaluation des immobilisations corporelles 5
Evaluation des amortissements 6
Dépréciation des stocks et en cours 6
Disponibilités en Euros 6
Produits à recevoir 6
Charges à payer 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen 7
Honoraires des commissaires aux comptes 7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles 7
Engagement en matière de pensions et retraites 8
Liste des filiales et participations 9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 595 421.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 915 113.57 Euros et dégageant un bénéfice de 608 467.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de plan comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

1. Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnele, recentrée sur les opérations non

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

récurrentes, inhabituelles et significatives ;

- la suppression de la technique de transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature, afin notamment d'assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

- refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a donc été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.

- Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

- Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

* Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels".

* Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

* Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne "Charges constatées d'avance" est désormais intégrée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

La société a conclu le 20 janvier 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société HBP, la société JB OPTIC et la société OPTIQUE ROUBAUD. Cette convention qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016, a été signée dans le cadre de l'option prise par la société HBP, pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 223 et suivants du code général des impôts. Cette option a été conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans. Une convention conclue le 1er janvier 2018 intègre la société SPORTS ASSO 4. Une nouvelle convention a été conclue le 26 avril 2022 dont le périmètre d'intégration a été élargi à la société ASR et à la société START BEAUTY à compter du 1er janvier 2022. En date du 28 avril 2023, une nouvelle convention a élargi ce périmètre d'intégration à la société S2S à compter du 1er janvier 2023. En date du 30 avril 2024, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration à la société START FOOD à compter du 1er janvier 2024. En date du 30 avril 2025, une nouvelle convention élargit le périmètre d'intégration aux sociétés START SERVICES, START DISTRIB et JSP à compter du 1er janvier 2025.

La contribution de notre société, filiale, à la dette de l'impôt sur les sociétés supportée par la société HBP est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont nous aurons été redevable, si nous avions fait l'objet d'une imposition séparée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	56 007		
Installations générales agencements aménagements des constructions	939 172		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	351 543		2 308
Installations générales agencements aménagements divers	372 570		2 784
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	529 993		5 656
TOTAL	2 193 278		10 748
Autres participations	594 775		
Autres titres immobilisés	15 200		
Prêts, autres immobilisations financières	48 880		1 362
TOTAL	658 855		1 362
TOTAL GENERAL	2 908 140		12 110

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			56 007	56 007
Installations générales agencements aménagements constr.			939 172	939 172
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			353 851	353 851
Installations générales agencements aménagements divers			375 354	375 354
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			535 649	535 649
TOTAL			2 204 026	2 204 026
Autres participations			594 775	594 775
Autres titres immobilisés			15 200	15 200
Prêts, autres immobilisations financières		6 289	43 953	43 953
TOTAL		6 289	653 928	653 928
TOTAL GENERAL		6 289	2 913 961	2 913 961

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	55 997	10		56 007
Installations générales agencements aménagements constr.	477 142	39 485		516 627
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	256 246	33 322		289 568
Installations générales agencements aménagements divers	232 153	31 012		263 165
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	296 474	37 269		333 743
TOTAL	1 262 015	141 088		1 403 103
TOTAL GENERAL	1 318 011	141 098		1 459 109

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	39 485				
Instal.techniques matériel outillage indus.	33 322				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 999	1 014			
Matériel de bureau informatique mobilier	37 269				
TOTAL	140 074	1 014			
TOTAL GENERAL	140 084	1 014			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	43 953	0	43 953
Autres créances clients	177 451	177 451	
Personnel et comptes rattachés	6 061	6 061	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	417	417	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 788	14 788	
Groupe et associés	2 949 750	2 949 750	
Débiteurs divers	371 656	371 656	
Charges constatées d'avance	47 407	47 407	
TOTAL	3 611 482	3 567 529	43 953

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	90 264	90 264		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	128 962	91 963	36 999	
Fournisseurs et comptes rattachés	819 661	819 661		
Personnel et comptes rattachés	118 241	118 241		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 788	103 788		
Taxe sur la valeur ajoutée	78 911	78 911		
Autres impôts taxes et assimilés	2 236	2 236		
Groupe et associés	202 918	202 918		
Autres dettes	19 659	19 659		
TOTAL	1 564 639	1 527 640	36 999	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	114 888			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	150.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le niveau de décomposition des actifs, tel qu'il ressort de nos fichiers, ne fait pas apparaître de différence avec le niveau préconisé par la réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks ont été évalués au prix unitaire moyen pondéré.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	367 585
Total	367 585

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 213
Dettes fiscales et sociales	157 787
Autres dettes	7 129
Total	321 215

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	32
Total	37

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7990 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	128 962
Total	128 962

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 05/11/2018
Montant initial de cette garantie : 290 000
Montant restant dû en capital : 18 518
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/10/2027
Nature de la sûreté réelle : CAUTION DE LA SOCIETE HBP

Emprunt du : 05/11/2018
Montant initial de cette garantie : 290 000
Montant restant dû en capital : 18 518
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/10/2025
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : 22/05/2020
Montant initial de cette garantie : 1 000 000
Montant restant dû en capital : 110 443
Date de fin d'échéance de la garantie : 22/05/2027
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE EN RANG 2 SUR FONDS
: SITUE A CLAIRA CENTRE COMMERCIAL LA SALANCA

Emprunt du : 22/05/2020
Montant initial de cette garantie : 300 000
Montant restant dû en capital : 110 443
Date de fin d'échéance de la garantie : 22/05/2029
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE DE LA SOCIETE HBP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif ne sont pas considérés comme significatifs au 31/12/2025.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- BGP OPTIC	10 000	1 119 368	60.00	594 775	594 775	282 358		2 784 918	1 130		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

2 JF OPTIC AUDIO
S.A.S. au capital de 15.000 Euros
Siège Social : 66100 PERPIGNAN
574, rue Félix Trombe – Tecnosud
485 021 489 RCS PERPIGNAN

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 JUIN 2026

1°) Proposition d'affectation du résultat (bénéfice de 608.467 Euros)

- à concurrence de 600.000 €.
 Pour distribution à l'Associée Unique à titre de dividendes
- le solde, soit 8.467 €.
 au compte Autres Réserves

2°) Décision

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, soit un bénéfice de 608.467 Euros, de la manière suivante :

- à concurrence de 600.000 €.
 Pour distribution à l'Associée Unique à titre de dividendes
- le solde, soit 8.467 €.
 au compte Autres Réserves

Le montant du dividende qui sera effectivement payé par la Société par virement à compter de ce jour.

Au titre des trois exercices précédents, il a été distribué un dividende global :

Exercice clos	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2022	/	/	/
31.12.2023	700.000 €	700.000 €	/
31.12.2024	500.000 €	500.000 €	/

Pour copie conforme,
La Présidente.